



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 31 octobre 2013

L'an deux mille treize et le trente et un octobre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BESSETTES - BLANC - CAUQUIL - CURETTI - FABRIES - GROS - TACCONNE - VIALA B. - VIALA D. - MMES COUGNENC - DURIS - FADDI - GILBERT HEBRARD - RABOU - MM BONNET - BOUTIE - COLOMBIER - DUVAL - JEANZAC - LENCOU - MAUREL - MAZARS - SARRAN - VANDENDRIESSCHE - VERNHES.

N° 2013/180

Objet : Admissions en non-valeur

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que Madame la Trésorière se trouve dans l'impossibilité de recouvrer des titres de recettes, à savoir :

- Budget Annexe SPANC d'un montant de 88 € au nom de Mme Anna ROUQUETTE
- Budget Annexe Crèche Les Petits Meuniers d'un montant de 44,15 € au nom de M. Gil CABROL pour 5,25 € et 10,15 € et au nom de M. Xavier DELOBE pour 8 € et 20,75 €
- Budget Annexe EHPAD La Grèze d'un montant de 42 € au nom de Mme Lydie LESIEUR pour 15 € et au nom de Mme Wanda SALMON pour 9 € et 18 €

Madame la Trésorière a sollicité Monsieur le Président afin que les membres du Conseil de Communauté délibèrent sur l'admission en non-valeur des titres détaillés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- accepte d'admettre en non-valeur les titres comme détaillés ci-dessus des Budgets Annexes SPANC, EHPAD Résidence la Grèze et Crèche les Petits Meuniers,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Président,

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 5 novembre 2013.

Raymond GARDELLE